

DEC111787DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



16, rue Pierre et Marie Curie

www.cnrs.fr

75005 Paris

01 42 34 94 00
01 43 26 87 23

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 100028ISHS portant renouvellement de l'unité UMR 8129 intitulée « Institut Jean-Nicod », dont le directeur est Monsieur François Recanatì ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jérôme Dokic, enseignant chercheur, directeur d'études à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme Dokic, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Vincent Gaudefroy, TCN, gestionnaire.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

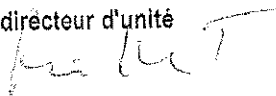
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Le directeur d'unité



François Recanati